



Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine

Communiqué de presse :

« Non à stigmatisation et au refus d'inhumer les personnes décédées des suites de la Covid 19 »

La Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO) s'inquiète de la multiplication au Sénégal des oppositions violentes de populations à l'inhumation de personnes dans des cimetières.

Cette pratique dont les auteurs prenaient auparavant prétexte de motifs de délinquance ou d'orientation sexuelle des personnes décédées s'étend aujourd'hui aux personnes qui ont perdu la vie après avoir -ou supposées avoir- contracté le COVID 19. Elle est également accompagnée d'une violence physique exercée sur les personnes chargées de l'inhumation, notamment des volontaires de la Croix Rouge nationale et des Sapeurs-pompiers et la destruction des voitures, y compris le corbillard servant à transporter le corps de la personne décédée.

Le plus révoltant est le silence coupable des maires et des autres autorités des localités concernées face à ces pratiques, non seulement illégales, au regard de la législation sénégalaise, mais aussi attentatoires à la dignité humaine que l'Etat sénégalais, signataire de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et d'autres instruments juridiques des droits de l'homme, est tenu de respecter et de faire respecter par tous les sénégalais. C'est au maire et au chef de village que la loi fait obligation d'organiser l'inhumation des personnes et ils peuvent, en cas de non-respect de leurs obligations, être passibles de sanctions pénales.

On espère que les premières arrestations opérées par le Procureur de la République face à ces violations flagrantes de la loi ne seront pas les seules car ces pratiques commencent à créer des précédents dangereux pour la société remettant en cause les fondements du vivre ensemble et de l'Etat de droit au Sénégal.

La Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO) :

Condamne ces actes inhumains et dégradants et les attaques perpétrées contre les vaillants sapeurs-pompiers et volontaires de la Croix Rouge dont le seul tort est d'avoir voulu aider à organiser un enterrement digne auquel toute personne, du fait de son humanité, a droit,

Regrette le silence des leaders politiques et religieux face à la multiplication de ces pratiques inacceptables,

Rappelle aux maires leur devoir républicain d'appliquer, de respecter et de faire respecter la loi en toutes circonstances et surtout d'expliquer aux populations que la sépulture est un droit pour tout défunt et un devoir qui pèse sur les citoyens,

Demande aux autorités sanitaires d'améliorer et d'intensifier la communication sur le COVID 19 afin d'éviter une stigmatisation des personnes atteintes par la maladie et de rassurer les populations sur les risques encourus lors des cérémonies funéraires des personnes décédées des suites de la Covid 19.

Fait à Dakar, le 02 Juin 2020

Le Secrétaire général



Villa 2500 Dieupeul en face université Dakar - Bourguiba – BP : 15246 Dakar _ Fann SENEGAL
Téléphone : (221) 33 865 00 30 – Fax : (221) 33 824 60 52
E-Mail : raddho@orange.sn